

DÉCISION N° 469 / 2022

confiant mandat spécial à Madame Anne FRITSCH-RENARD

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de L'Eurométropole de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente de l'Eurométropole de Metz, pour participer au Lancement des nouvelles programmations des fonds européens en Grand Est qui se déroulera le 12 décembre 2022 à Strasbourg.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Fait à Metz, le **24 NOV. 2022**

Le Président



François GROSDIDIER
Maire de Metz
Vice-Président de la Région Grand Est
Membre Honoraire du Parlement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20221124-Decis469-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

